

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 115

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 septembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON

La convocation a été envoyée en date du 29 août 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Jacqueline MENARD, Karin THEOLIER.

Procurations : Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

Monsieur François CAMBERLIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget principal 2023
- Décision modificative n°01

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 01 au Budget principal 2023 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

Les projets de modifications budgétaires concernent :

- les opérations comptables relatives à la cession des bornes de rechargement des véhicules électriques,
- l'annulation et la réémission de titres de subventions perçues en 2022 dans le cadre d'un changement d'imputation comptable.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la décision modificative n° 01 au Budget principal 2023 de la CCHMV dans les conditions suivantes :

DM N°1 BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1312-821 : Subv. transf. Régions	0.00 €	5 748.80 €	0.00 €	0.00 €
D-204411-821 : Subv. nature org. publics - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	19 170.56 €	0.00 €	0.00 €
R-1021-821 : Dotations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 748.80 €
R-2158-821 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 170.56 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	24 919.36 €	0.00 €	24 919.36 €
D-1311-12-325 : ACTIVITES PLEINE NATURE	0.00 €	11 646.30 €	0.00 €	0.00 €
D-1318-29-68 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0.00 €	9 135.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321-12-325 : ACTIVITES PLEINE NATURE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 646.30 €
R-1328-29-68 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 135.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	20 781.30 €	0.00 €	20 781.30 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	45 700.66 €	0.00 €	45 700.66 €
Total General		45 700.66 €		45 700.66 €

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 08 septembre 2023.

Le Président
Christian SIMON

